

Parc national du Mercantour

Orientation 10: Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables

[...]

- **Mesure 42: Soutenir les initiatives de maîtrise de l'énergie**

Les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables sont les deux moyens privilégiés pour améliorer la sécurité et l'indépendance énergétiques du territoire et contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les pouvoirs publics développent de nombreuses initiatives dans ce sens : programmes AGIR de la Région, plan climat départemental des Alpes-Maritimes, agenda 21 des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'échelle de l'aire d'adhésion, l'objectif de la charte est d'inciter les acteurs publics, les particuliers et les professionnels à mettre en oeuvre les stratégies et les solutions techniques disponibles en matière de maîtrise de l'énergie.

Les acteurs de la charte s'impliqueront dans les actions suivantes :

- recherche de partenariats techniques et financiers innovants, notamment dans le cadre de la coopération transfrontalière (cf. mesures 36 et 37) ;
- amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics (cf. mesure 24 pour les stations de montagne) ;
- appui aux projets de maîtrise de la consommation des réseaux d'éclairage public ;
- appui aux initiatives individuelles de maîtrise de consommation énergétique, notamment celles des hébergeurs touristiques, à travers la marque collective des parcs nationaux et par un accompagnement technique et financier ;
- encouragement à l'autonomie énergétique des sites isolés en combinant les différentes sources d'énergies renouvelables dans les projets nouveaux.

Rôles de l'établissement public du parc

- accompagne techniquement et financièrement les porteurs de projets
- assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de maîtrise de l'énergie sur ses bâtiments

Contributions attendues des communes adhérentes

- soutiennent les projets
- réalisent des travaux d'amélioration des bâtiments publics
- s'engagent dans des projets sur l'éclairage public

Principaux autres partenaires à associer

Propriétaires, acteurs privés, associations, universités et organismes de recherche, groupements de communes, Pays, Départements, Région, services départementaux et régionaux de l'Etat, ADEME

La mesure 42 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

Parc national du Mercantour

[...]

Page 130 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2598

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 16:15